

October 5, 2012

Le 5 octobre 2012

Coram: McLachlin C.J. and Rothstein and
Moldaver JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Rothstein et Moldaver

BETWEEN:

ENTRE :

Al-Munzir Es-Sayyid

Al-Munzir Es-Sayyid

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Minister of Public Safety and Emergency
Preparedness

Ministre de la Sécurité publique et de la
Protection civile

Respondent

Intimé

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion to expedite the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Federal Court of Appeal, Number A-483-11, 2012 FCA 59, dated February 20, 2012, is dismissed with costs. The motion for a stay of execution of the removal order issued against the applicant is moot and need not be addressed.

La requête visant à accélérer la procédure de demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel fédérale, numéro A-483-11, 2012 CAF 59, daté du 20 février 2012, est rejetée avec dépens. Il n'y a pas lieu de se pencher sur la requête en sursis de l'exécution de l'ordonnance de renvoi prononcée contre le demandeur, puisqu'elle est théorique.

C.J.C.
J.C.C.